



PROCESSUS D'ÉVALUATION DES UNIVERSITES (DECT) et DES AUTRES ETABLISSEMENTS (DEE)

VAGUE B - SITE ANGERS-LE MANS

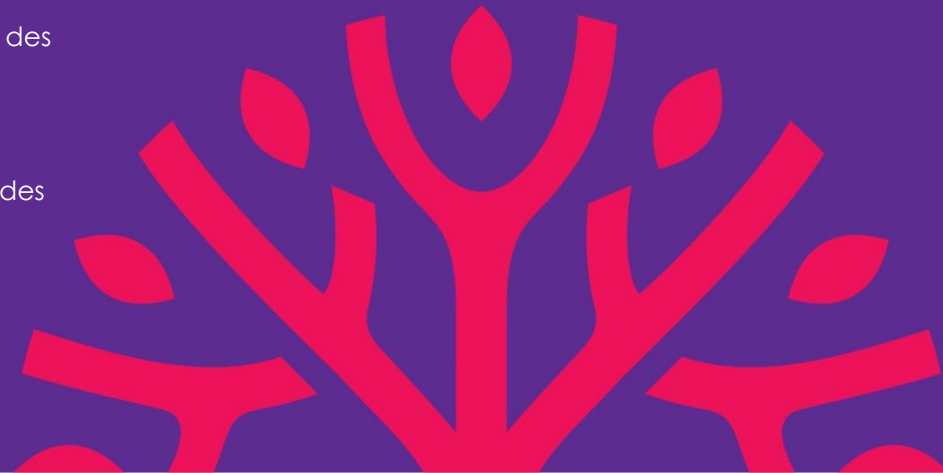
Annie Vinter

Directrice du département d'évaluation des
coordinations territoriales

Michel ROBERT

Directeur du département d'évaluation des
établissements

Janvier 2020



ÉVALUATION DES UNIVERSITES et AUTRES ETABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

LA VAGUE B-2020, C'EST:

- Les universités et établissements des régions Bretagne (sites Rennes et Brest), Normandie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, et deux universités ultramarines;
- Sont ainsi évalués durant cette vague :
 - **2** coordinations territoriales (sous forme de Comue);
 - **18** universités;
 - **46** autres établissements dont **19** écoles ingénieurs, **5** écoles de commerce-management, **4** écoles d'architecture et **18** autres établissements;

Par ailleurs, **3** organismes de recherche sont évalués dans cette vague.

SITE DE ANGERS-LE MANS

- Université d'Angers
- Le Mans Université
- Institut des relations publiques et de la communication (Ircom) d'Angers
- École supérieure d'agriculture (Esa)
- Facultés libres de l'Ouest Angers (FLO/UCO Angers)
- Institut catholique d'études supérieures – (ICES La Roche-sur-Yon)
- École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO Angers)
- École supérieure des sciences commerciales (Essca) Angers
- École supérieure angevine informatique et productique (Esaip)
- Istom - école supérieure d'agro-développement international

SITE DE ANGERS-LE MANS

CALENDRIER :

- ✓ **11 septembre 2020** : dépôt des dossiers d'autoévaluation des universités et des établissements
- ✓ **à partir d'octobre-novembre 2020** : rencontres université ou établissement/Hcéres (expression des attentes vis-à-vis de l'évaluation)
- ✓ **dès décembre 2020 à juin 2021** : visites des universités ou établissements
(proposition pour les universités: semaine du 22 mars 2021)

ÉVALUATION des UNIVERSITES et AUTRES ETABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

UNE ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE CENTRÉE SUR LA GOUVERNANCE CENTRALE ET LE PILOTAGE DES ACTIVITÉS



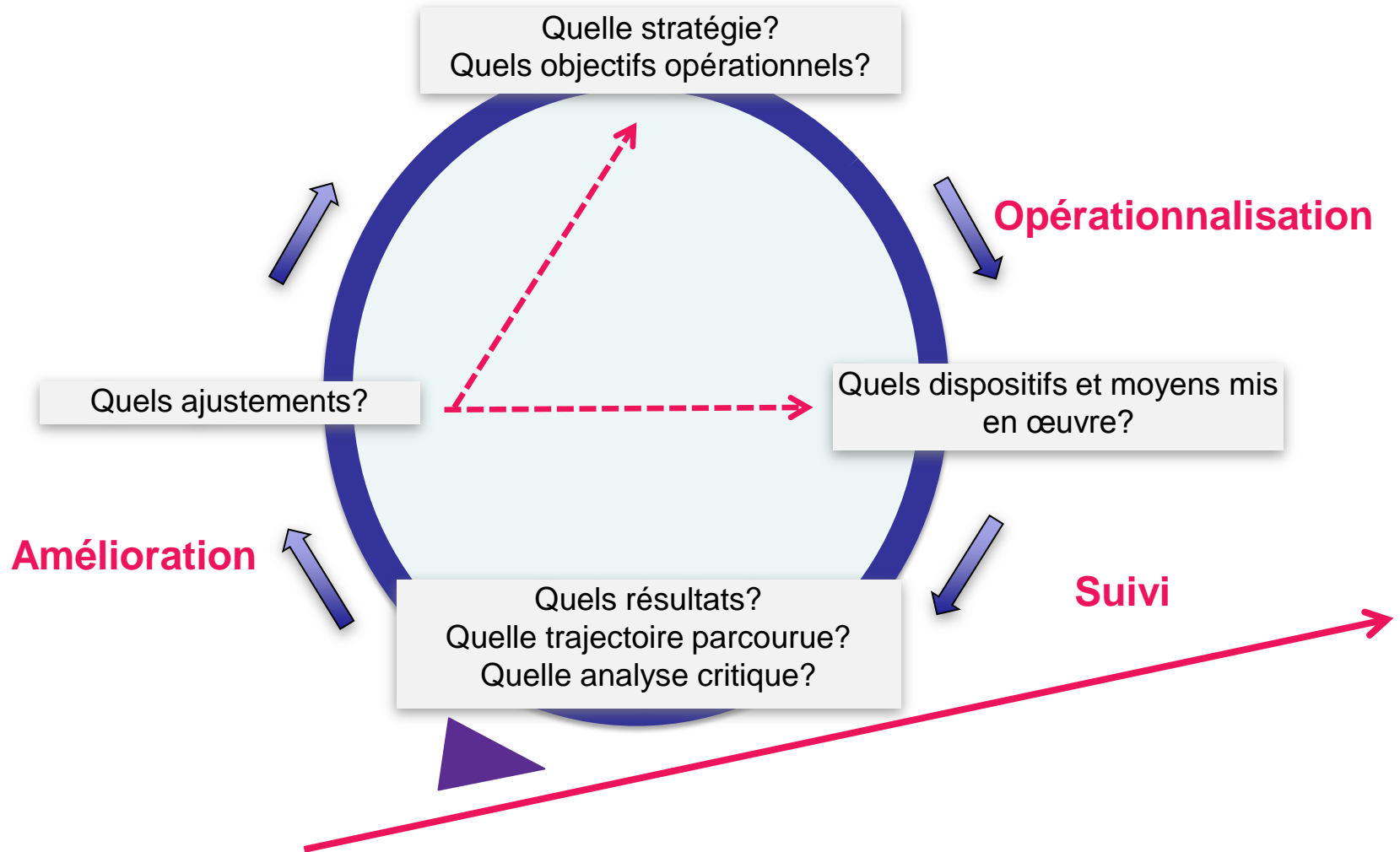
Evaluation mettant en exergue autonomie et responsabilité

Evaluation respectueuse des choix des établissements

Evaluation centrée sur la stratégie institutionnelle et la dynamique d'amélioration continue

Exigence renforcée sur la qualité de l'autoévaluation

La base de l'analyse des experts



LES ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES DEPUIS LA VAGUE B 2016

- **Une analyse de cinq dimensions clés :**

Le positionnement, la stratégie, l'organisation, la gouvernance, le pilotage (cf Autoévaluation)

- **Une évaluation externe focalisée sur la cohérence et l'efficacité de l'action de l'institution :**

L'action dans les différents domaines d'activité est-elle cohérente avec l'ambition de l'institution ?

L'institution fait-elle la démonstration de l'efficacité de son action relativement à ses objectifs stratégiques ?

- **Une évaluation qui met en responsabilité l'institution**

La charge de la preuve revient à l'établissement

LES QUATRE RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

- **Le référentiel des coordinations territoriales :**

Les différentes typologies de regroupements : Comue, Comue expérimentale, convention de coordination avec ou sans chef de file

- **Le référentiel des universités :**

Les universités sous statut EPSCP ou établissement expérimental

- **Le référentiel des établissements :**

Les écoles d'ingénieurs publiques et privées, les écoles d'architecture, les autres écoles et instituts

- **Le référentiel des organismes de recherche**



Expérimentation nouvelle:
organisation et
formulation

EVALUATION PAR LES PAIRS

- ✓ Un comité de 4 à 10 membres selon les établissements (taille, nature des missions, etc...)
- ✓ Experts issus de la communauté de l'ESR pour la majeure partie
- ✓ Avec une expérience de la gouvernance et du pilotage institutionnel (pour une partie significative d'entre eux)
- ✓ Principes de neutralité et de prévention des conflits/liens d'intérêts
- ✓ **Invitation des établissements de faire des propositions** de profils ou d'experts (appel à propositions d'ici à fin février 2020)
- ✓ Le **comité est responsable du contenu du rapport final** signé par son/sa président/e.

LES INTERACTIONS ENTRE LE HCERES ET L'ETABLISSEMENT AU COURS DU PROCESSUS

- **La composition du comité**
 - Prise en compte des propositions de l'établissement
 - Consultation de l'établissement pour la détection des **conflits/ liens d'intérêt**
- **La rencontre amont Hcéres-établissement**
 - **Recueil des attentes** de l'établissement en vue de l'évaluation
- **L'élaboration du planning de la visite**
 - De l'ordre de 40-60 entretiens avec des interlocuteurs externes et internes
 - Une **concertation de l'établissement** et des possibilités de propositions
 - Une validation finale sous la responsabilité du comité
- **Visite**
 - **Aucune restitution** devant l'établissement
- **La phase contradictoire avant publication du rapport**
 - Des **premières observations (sur rapport provisoire)** soumises au comité
 - Une **réponse de l'établissement** publiée à la suite du **rapport définitif**
- **Suivi des recommandations à mi-parcours**
 - **Envoi à mi-parcours** à l'établissement d'une demande de recensement des mesures prises en réponse aux recommandations du rapport.

ÉVALUATION des UNIVERSITES et AUTRES ETABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

L'EXPÉRIMENTATION D'UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL POUR LES UNIVERSITÉS

▪ Une organisation en 3 (+1) chapitres et 15 références:

Le pilotage stratégique et opérationnel de l'université (8 réf.)

La recherche et la formation (5 réf.)

La réussite des étudiants (2 réf.)

Les initiatives d'excellence (Idex- Isite) pérennisées (2 réf.)

▪ Des évolutions du style d'écriture des références:

Un encadré reprenant le style d'écriture des ESG pour mieux expliciter les attentes globales portées par chaque référence.

Des critères explicités directement comme une attente vis-à-vis du rapport d'autoévaluation.

Des critères plus synthétiques ciblant les dispositifs les plus fondamentaux de la conduite de l'université.

Un traitement individualisé de chaque référence dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'évaluation:
renforcement de la dimension évaluative

COMPOSITION DU DOSSIER UNIVERSITES

- ✓ **Le dossier d'auto-évaluation** est composé du **rapport d'auto-évaluation** (maximum 60 pages) et de ses annexes, ainsi que du document de présentation des **axes stratégiques** de l'université pour le contrat à venir.
- ✓ Le rapport d'autoévaluation doit comporter une **réponse individualisée à chaque référence** du référentiel.
- ✓ **Parmi les annexes (à identifier clairement et numéroter), les documents suivants sont demandés :**
 - Texte du contrat de site en cours, et états d'avancement des indicateurs du contrat.
 - Le cas échéant, le dossier projet I-Site/Idex, et, éventuellement, le dossier d'évaluation à 4 ans.
 - Organigramme(s) de l'université.
 - Comptes rendus des instances de gouvernance de l'université pour la période évaluée (sélection).
 - Le cas échéant, comptes financiers sur la période évaluée, accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable.
 - Budget 2020, et lettre d'orientation budgétaire.
 - Autres rapports d'évaluations externes, le cas échéant.

CONTACTS

COORDINATIONS TERRITORIALES ET UNIVERSITES

| | | |
|------------------------|---------------------|-----------------------|
| Annie VINTER | DIRECTRICE | 01 55 55 61 92 |
| Florian MARQUIS | CHEF DE DÉPARTEMENT | 01.55.55.60,36 |
| Virginie SALIBA | COORDINATRICE | 01.55.55.64.22 |

Pour toute question : DIR-COORDINATIONS@HCERES.FR

ÉVALUATION des UNIVERSITES et AUTRES ETABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

■ Une organisation en 6 (+1) chapitres et 30 références:

Le positionnement et la stratégie institutionnels de l'établissement (4 réf.)

La gouvernance et le pilotage de l'établissement (9 réf.)

La recherche et la formation (10 réf.)

La réussite des étudiants (3 réf.)

La valorisation et la culture scientifique (2 réf.)

Les politiques européenne et internationale (2 réf.)

Les activités de l'établissement (missions spécifiques) (2 réf.)

Un traitement individualisé par chapitre dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'évaluation

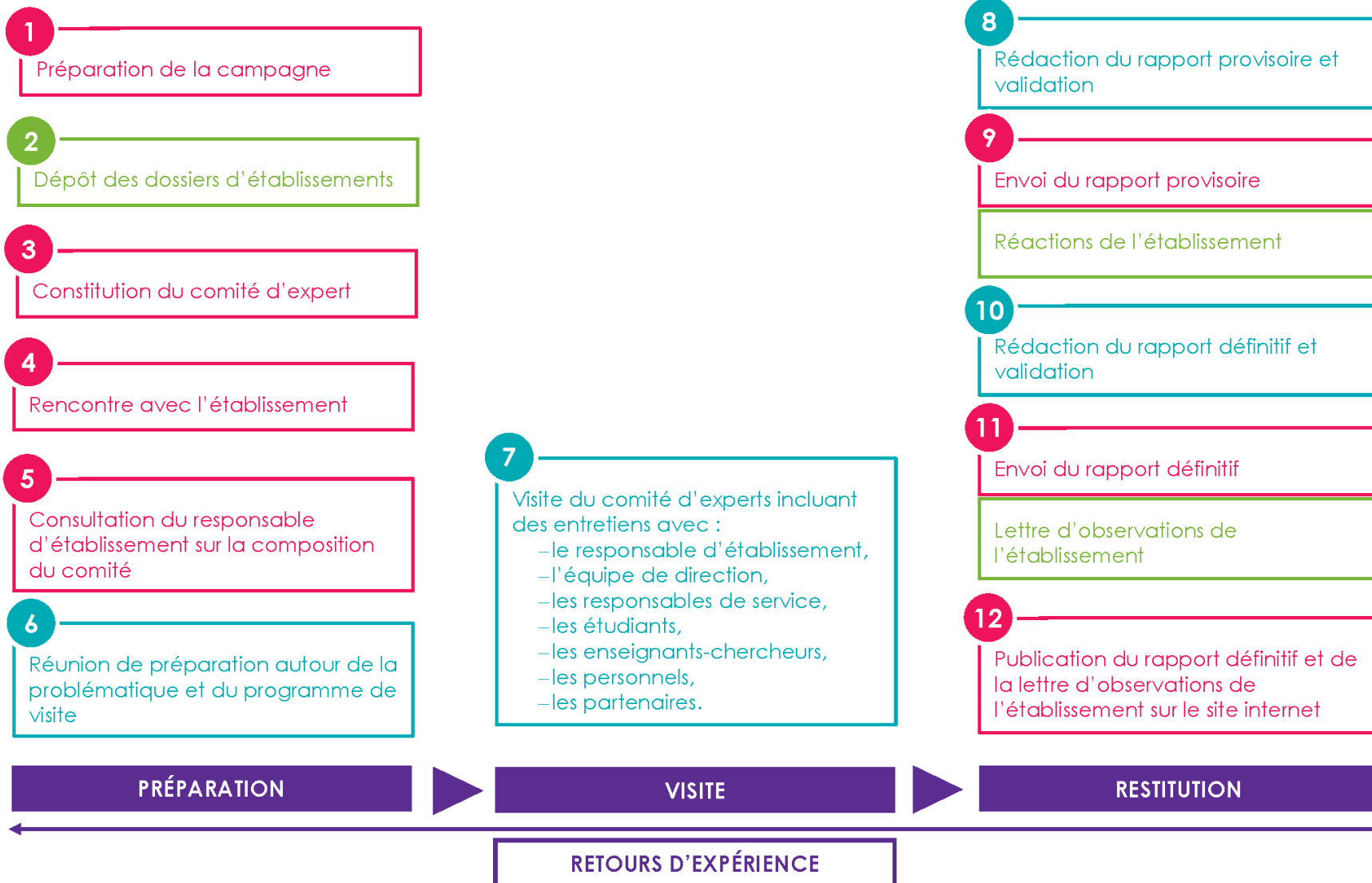
LES PROCÉDURES

- ✓ Procédure classique :

- ✓ Procédures adaptées:
 - **Ecoles d'architecture**
 - processus commun aux départements formation et établissements : un comité de visite unique

 - **Certaines Ecoles d'ingénieurs**
 - coordination avec la CTI :
 - ✓ RAE unique
 - ✓ visite coordonnée des 2 comités (*sous réserve de synchronisation de calendrier*)

 - **Certaines Ecoles privées (label EESPIG)**



COMPOSITION DU DOSSIER ÉTABLISSEMENT

- ✓ **Rapport d'auto-évaluation** incluant un bilan synthétique des résultats du contrat en cours avec le ministère de tutelle (60 pages maximum)
- ✓ **Déclaration des axes stratégiques** de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle à venir incluant un focus sur la stratégie en matière de formation et de recherche (5 pages)
- ✓ Organigramme fonctionnel de l'établissement
- ✓ Données de caractérisation jugées utiles par l'établissement pour son évaluation
- ✓ Indicateurs propres à l'établissement dont les indicateurs contractuels
- ✓ Budgets initiaux et comptes financiers des 4 dernières années, tels que votés par le CA, accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable, documents d'analyse financière de l'établissement si disponibles, lettre d'orientation budgétaire (par exercice)
- ✓ Autres rapports d'évaluations externes, le cas échéant

Remarque : identifier clairement et numérotter les annexes

CONTACTS

ÉTABLISSEMENTS

| | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Michel ROBERT | DIRECTEUR | 01.55.55.63.51 |
| Marie-Ange BILL | CHEFFE DE DÉPARTEMENT | 01.55.55.63.93 |
| Sophie PATIN | COORDINATRICE | 01.55.55.91.20 |

Pour toute question : ETABLISSEMENTS@HCERES.FR

ÉVALUATION des UNIVERSITES et AUTRES ETABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE B ET CALENDRIER

2 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

3 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES UNIVERSITES

4 – SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES ATTENTES DE L'AUTOÉVALUATION

LE DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE « REPÈRES POUR L'AUTOÉVALUATION »



Département d'évaluation
des coordinations territoriales



Trois chapitres :

- Le contexte de la qualité et du processus de Bologne
- Les bonnes pratiques de l'autoévaluation à l'international
- Les attendus du RAE dans le cadre de l'évaluation externe par le Hcéres

Fichier :

« DECT_reperes_autoevaluation_vague B » et « DEE_reperes_autoevaluation_vague B »

LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES DU HCERES

▪ **La responsabilité pour l'établissement de l'exercice d'autoévaluation :**

Un exercice qui n'est pas formaté par le Hcéres;

Un exercice qui ne relève ni du simple bilan ni de la promotion;

Un exercice basé sur le principe de démonstration associé à l'obligation de la preuve.

▪ **L'analyse par le comité d'experts de la qualité de l'autoévaluation :**

Une demande explicite au comité d'évaluation indépendamment des informations collectées au cours de la visite ou dans les documents annexes;

Un jugement évaluatif associé portant sur la maîtrise de l'exercice d'autoévaluation.

LES CINQ DIMENSIONS CLÉS SOCLE DU RÉFÉRENTIEL

- **Le positionnement institutionnel** : La place occupée par l'établissement dans son environnement et la définition de son ambition globale.
- **La stratégie institutionnelle** : Les grands objectifs et orientations choisis pour répondre au positionnement.
- **L'organisation interne** : Les choix structurels d'organisation interne pour mettre en œuvre la stratégie.
- **La gouvernance** : les mesures, les règles, les instances et les circuits de décision au service de la stratégie / l'articulation entre politique et administratif / la politique de la qualité.
- **Le pilotage** : Les méthodes et outils de management utilisés pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

UN RAPPORT D'AUTOÉVALUATION FOCALISÉ SUR LES DIMENSIONS D'ANALYSE CRITIQUE

La **démonstration par l'institution** de différentes capacités d'analyse :

- **Se situer** dans son environnement local, national et international ;
- **Identifier et qualifier** les résultats de sa stratégie de développement ;
- **Identifier et analyser** les indicateurs de pilotage choisis par l'établissement
- **Apprécier l'efficience** de son action ;
- **Quantifier la trajectoire** parcourue pour chaque activité ;
- **Mobiliser sa communauté** tout au long de la période écoulée ;
- **Exprimer ses forces et faiblesses** en explicitant les analyses et les éléments de preuve qui ont permis de les identifier.

LES ATTENDUS DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

Un rapport d'autoévaluation facilitant le travail des experts :

- Un **rapport synthétique** comportant environ 60 pages ;
- Des **annexes** clairement reliées au RAE, structurées et sélectionnées dans l'objectif d'un dossier concis et pertinent.
- Une organisation en :
 - **chapitres du référentiel pour les établissements** (*Pas d'obligation formelle de respecter dans le détail le plan de chaque chapitre*)
 - **références individualisées pour les universités**

Attention : La réponse à chaque référence sera analysée dans le rapport d'évaluation externe



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

COMPLÉMENTS

ATTENTES EN MATIÈRE D'AUTOÉVALUATION

LES CARENCES CONSTATÉES AU NIVEAU DES RAPPORTS D'AUTOÉVALUATION

- **Un rapport qui donne le sentiment de l'absence d'un processus d'autoévaluation**

 - Absence de description du processus et perception d'un rapport « de la direction »

 - Absence de cohérence globale de la structuration du rapport

 - Des fragments d'analyses et de résultats mais une difficulté à avoir une vision synthétique

 - Pas de démarche systématique et méthodique d'analyse pour l'ensemble des actions

- **Un rapport qui passe à côté des fondamentaux**

 - Une incapacité à démontrer la réalité du déploiement de la stratégie

 - Un etbs qui ne questionne pas l'efficacité de son action et de sa trajectoire

- **Un étbs qui « ne se livre pas »**

 - Un simple bilan d'activités voire un « rapport d'autopromotion »

 - Une absence d'analyse critique

 - Des swots non étayés par des analyses

- **Un rapport qui place l'expert face à des absences d'informations et d'analyses**

 - Des éléments fondamentaux non traités sans explication de l'étbs

Un comité ne peut analyser correctement une problématique que si elle est traitée dans le RAE

DES EXEMPLES CONCRETS DE CARENCES DES RAPPORTS D'AUTOÉVALUATION

- **Un établissement qui déclare une stratégie de l'excellence en formation et en recherche**

Un RAE qui ne dit rien sur le suivi de la production scientifique des unités de recherche et/ou sur la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle détaillée

- **Un établissement qui déclare une stratégie en formation et en recherche**

Un RAE qui n'explicite pas les leviers utilisés pour opérationnaliser la stratégie et ne permet pas d'apprécier les résultats induits

- **Un établissement qui déclare une stratégie de développement de l'interdisciplinarité en recherche**

Un RAE qui ne précise pas les moyens d'actions, les ressources mobilisées et les résultats obtenus

- **Un établissement qui inscrit le développement de la valorisation de la recherche comme axe stratégique**

Un RAE qui ne fournit aucune donnée sur la progression des résultats de la valorisation

- **Un établissement qui a défini des thématiques prioritaires**

Un RAE qui n'indique pas les dispositifs mis en place, l'impact sur la structuration des équipes de recherche et les redéploiements de postes associés

DES EXEMPLES CONCRETS DE CARENCES DES RAPPORTS D'AUTOÉVALUATION

- **Un établissement qui déclare une stratégie de partenariats académiques nationaux et internationaux**

Un RAE qui ne présente pas les critères utilisés et l'articulation entre les initiatives individuelles et la stratégie d'établissement

- **Un établissement qui affiche une stratégie de développement en recherche et formation**

Un RAE qui ne traite pas des politiques de redéploiements de postes et de recrutement (recrutements stratégiques)

- **Un établissement qui déclare une stratégie de développement des associations étudiantes**

Un RAE qui n'identifie pas les dispositifs mis en place, les moyens mobilisés et qui ne quantifie pas le développement (nombre d'adhérents) ni la prise en compte de l'engagement associatif dans le cursus pédagogique

DES EXEMPLES CONCRETS DE CARENCES DES RAPPORTS D'AUTOÉVALUATION

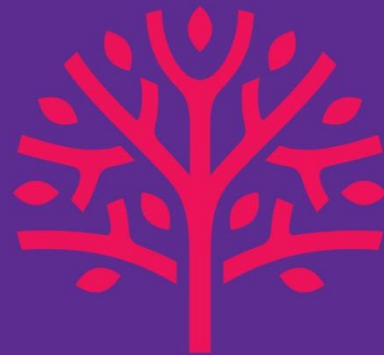
Un RAE qui n'indique pas comment les étudiants sont mobilisés au niveau de la gouvernance de l'établissement

Un RAE qui ne traite pas du sujet des grands circuits de décision et d'information en liens avec la gouvernance de l'établissement

Un RAE qui n'identifie pas le pilotage de l'offre de formation exercé par l'établissement : les outils d'analyse et de suivi, les processus de révision de l'offre de formation, les critères de décision, la cohérence entre stratégie et trajectoire de l'offre

Un RAE qui n'explicite pas la dimension établissement, ses objectifs et résultats dans les différents dispositifs transversaux en lien avec l'activité de formation : langues, numériques, accompagnement des parcours étudiant, innovation pédagogique, modalités de contrôle des connaissances,....

Un RAE qui ne traite pas des sujets de la mobilité à l'international des étudiants et de l'attractivité des formations



[hceres.com](https://www.hceres.com)

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

RÉFÉRENTIELS ET PROCÉDURES

✓ Ecoles privées (label EESPIG)

| | Type 1 | Type 2a | Type 2b |
|-----------|---|--|--|
| Critère 1 | Plusieurs composantes, organisation en réseau... | | |
| Critère 2 | ≥ 3000 étudiants Et plusieurs dizaines, voire centaines de personnels permanents | > 1500 étudiants Petite équipe permanente | ≤ 1500 étudiants |
| Critère 3 | Tutelle ou co-tutelle d'une ou plusieurs unités de recherche, évaluées par le DER et disposant d'importants effectifs contribuant à l'activité de recherche | Tutelle ou co-tutelle, d'une unité de recherche évaluée par le DER du Hcéres | Pas d'unité de recherche labellisée ou évaluée par le DER/Hcéres |
| Critère 4 | Multiplicité de l'offre de formation et des domaines et champs disciplinaires | | 1 ou 2 formations ou spécialités d'un même diplôme |